



Fédération des Employés et Cadres

COMMUNIQUE DE PRESSE

MALLIE RECTIFIE POUR MIEUX PASSER !

La Section fédérale du Commerce n'est pas dupe, la nouvelle proposition de loi, déposée ces jours-ci, par Richard MALLIE, Député des Bouches du Rhône, n'est qu'un Cheval de Troie.

Maintenant, seuls les « établissements de vente au détail qui mettent à disposition des biens et des services » (ce qui ne se limite pas au commerce) seraient concernés par ce projet, mais nous n'ignorons pas que des besoins se feront sentir et amèneront d'autres secteurs à travailler le dimanche ou de l'augmenter : la sécurité, la santé, les crèches, les garderies, le transport (personnes et marchandises), la logistique... Dans quelques temps, on nous le présentera comme une évidence.

Toute la France n'est pas concernée, mais presque, grâce à une nouvelle unité de mesure inventée pour l'occasion : « l'unité urbaine de plus de 1 000 000 d'habitants », sans oublier les zones touristiques, d'animation culturelle, non définies. La géographie variable du Préfet, sur laquelle tout repose, offrira au voisinage l'occasion de demander des dérogations contre les distorsions de concurrence.

Le travail du dimanche ne serait pas obligatoire, mais dans les faits, il sera vivement recommandé.

« Le refus ne constituera pas un motif de licenciement », mais à l'embauche, libre aux employeurs de faire le tri et bien entendu, un salarié qui refuse d'appliquer la politique de l'entreprise pourra toujours demander une évolution salariale et sociale, libre à l'employeur de refuser !

Quant aux compensations, elles feront partie de l'enveloppe fermée « la masse salariale », ce qui revient à dire que les salariés autofinanceront celles-ci.

N'oublions pas les clients qui subiront la répercussion des coûts de fonctionnement des magasins dans les prix de vente.

On ne va pas diminuer les dividendes des actionnaires.

Nous constatons le peu de courage du gouvernement de ne pas assumer ce projet de loi pour éviter toute discussion avec les organisations syndicales, en le faisant déposer par un député.

FORCE OUVRIERE continue à revendiquer le droit à la liberté de se reposer le dimanche avec les siens.

Paris, le 13 novembre 2008

Contacts :

Christophe LE COMTE – 06 68 66 25 24

Françoise NICOLETTA – 06 81 17 39 22

<http://fecfocommerce.over-blog.com/>